



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Principes actifs des plantes - Recherche scientifique

Question écrite n° 22155

Texte de la question

Mme Marietta Karamanli attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur les recherches scientifiques et les essais cliniques sur les plantes et substances naturelles et leurs principes actifs positifs dans le traitement de nombreuses pathologies. Il existe une procédure d'enregistrement simplifiée pour les médicaments traditionnels à base de plantes répondant à certaines conditions (notamment la condition de disposer de données suffisantes sur l'usage traditionnel et celle d'une durée d'usage traditionnel). Il semble que les essais de bonne qualité scientifique (randomisés, contrôlés, de taille suffisante) sur les plantes sont peu nombreux car chers et non financés ; les éléments utilisés ne sont pas brevetables ; ils ne présentent pas d'intérêt pour les entreprises pharmaceutiques qui n'entendent pas prouver leur efficacité sans garantie de retour. Cette situation constitue une limite forte à la reconnaissance de l'utilité des plantes par les professionnels de la santé. Elle souhaite savoir si l'État entend, en partenariat avec d'autres acteurs de la recherche et de la santé, encourager de telles recherches scientifiques et essais cliniques et ainsi garantir une utilisation renouvelée et sécurisée des plantes dans la prévention et les soins aux personnes.

Données clés

Auteur : [Mme Marietta Karamanli](#)

Circonscription : Sarthe (2^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22155

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juillet 2019](#), page 7067

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)